

A photograph of an elderly couple riding bicycles in a park. The woman in the foreground is smiling and looking to the right, wearing a light pink cardigan over a white top. The man behind her is also smiling, wearing a light blue polo shirt. They are riding blue bicycles on a path with green trees in the background.

UN PARTENARIAT POUR FACILITER LE PASSAGE À LA RETRAITE DES HABITANT.E.S DE LA SEINE-SAINT-DENIS

La Cnav en Île-de-France et le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis s'unissent pour faciliter l'accès au droit des assuré.e.s en matière de retraite.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Créé en 1968, le département de Seine-Saint-Denis comprend 40 communes. Plus petit département français en termes de superficie, sa densité de population est 5 fois supérieure à la moyenne francilienne.

Chiffres clés des habitant.e.s de la Seine-Saint-Denis

1 571 028

soit 13,06 % de la population d'Île-de-France et 18,80 % de la population française.

212 076 retraité.e.s

soit 11,40% des retraité.e.s d'Île-de-France et 1.51% de la population de retraité.e.s en France.

Les personnes de 60 ans et plus représentent 15,9 % de la population du département, contre 19,9 % en Île-de-France..

27,80 %

Taux de pauvreté le plus élevé de France. Celui des 60-74 ans est de 21,20 % et celui des plus de 75 ans atteint 12 %.

5 %

de retraité.e.s bénéficiaires ASI / ASPA sur l'ensemble des retraité.e.s en paiement, soit en deuxième position après Paris sur l'ensemble de l'Île-de-France; la moyenne de la région étant de 3.30 %.

OBJECTIFS DU PARTENARIAT

- Mieux détecter et accompagner les personnes en situation de fragilité
- Favoriser les liens et la communication entre les circonscriptions du Service social départemental et les personnels de la Cnav pour une meilleure prise en compte des situations des assuré.e.s
- Optimiser les circuits de traitement des demandes de prestations vieillesse
- Développer l'information des agent.e.s des circonscriptions du Service social sur l'Assurance retraite au profit des assuré.e.s

Pour cela, des temps d'information sur les procédures et l'offre de service de l'Assurance retraite seront organisés auprès des circonscriptions (réunions d'informations animées par la Cnav).

Chiffres clés nationaux en 2016

13,9 millions

de retraité.e.s

17,5 millions

de cotisant.e.s

656 944

nouvelles attributions de retraites personnelles

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) est le premier organisme français de retraite. C'est le régime de base des salarié.e.s de l'industrie, des services et du commerce, et dernièrement des travailleur.euse.s indépendant.e.s.

Ses missions

- > Suivre la carrière de chaque assuré.e
- > Préparer le passage à la retraite
- > Accompagner les entreprises
- > Assurer le suivi des paiements
- > Favoriser le bien-vieillir
- > Apporter une expertise statistique et juridique reconnue

En Île-de-France, la Cnav tient le rôle de caisse de retraite régionale, c'est l'Assurance retraite Île-de-France.

Chiffres clés régionaux 2016 de l'Assurance retraite Île-de-France

6,55 millions

de cotisant.e.s

2,80 millions

de retraités payés chaque mois

100 022

nouveaux.elles retraité.e.s dans l'année

Besoin d'en savoir plus ?

Abonnez-vous à notre newsletter sur le site www.lassuranceretraite-idf.fr. Vous recevrez ainsi les dernières actualités de la Cnav en Île-de-France directement dans votre boîte mail.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

Chef de file en matière de solidarité et d'action sociale, le Département mène des actions en faveur de l'accès aux droits et de l'accompagnement de divers publics, et notamment :

- les familles (modes de garde, PMI, aide sociale à l'enfance, soutien à la parentalité, etc.)
- les personnes âgées (aide au maintien à domicile, soutien aux EHPAD, ADPA, prévention de la maltraitance, lutte contre l'isolement, etc.)
- les personnes en situation de handicap (hébergement, insertion, compensation du handicap, etc.)
- les personnes en insertion ou réinsertion professionnelle (RSA, Fond d'Aide aux Jeunes, convention avec Pôle Emploi, etc.)

Il développe également des actions de santé publique (dépistage de la tuberculose, des IST, programmes de vaccinations, etc.)

Les politiques sociales conduites en Seine-Saint-Denis sont portées par le Pôle Solidarité, qui regroupe les services d'action sanitaire et sociale en direction des habitant.e.s.

Il est composé de 3 grandes directions : la Direction de la Prévention et de l'Action Sociale, la Direction de la Population Âgée et des Personnes Handicapées, la Direction Enfance Famille (services de la PMI, de l'ASE, des crèches).

LE SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL

Il est organisé en 32 circonscriptions territorialisées, dont 7 sont des services sociaux municipaux conventionnés avec le Département.

Ces circonscriptions couvrent l'ensemble des 40 communes de Seine-Saint-Denis et regroupent plus de 700 professionnels (cadres, assistant.e.s sociaux, secrétaires, ainsi que plusieurs postes d'écrivain.e.s administratif.ve.s).

Le service social polyvalent relève d'une compétence obligatoire des départements depuis la 1^{ère} loi de décentralisation de juillet a 3 grandes missions :

- l'accueil de tout public d'un territoire donné, sans distinction d'âge, de sexe d'origine de situation socio-économique dans le respect des convictions politiques ou religieuses
- l'accompagnement individuel : un engagement réciproque entre l'assistant.e social.e et l'utilisateur avec des objectifs et une stratégie de réalisation
- la prévention de l'exclusion sociale, dans le cadre de l'accompagnement individuel et des actions collectives et partenariales.

Les principaux domaines d'action du service social sont :

- L'accès aux droits
- L'aide financière et le soutien budgétaire,
- Le logement (prévention de l'expulsion et soutien à l'accès)
- L'insertion professionnelle et le soutien à l'accès à l'emploi
- La protection de l'enfance et le soutien à la fonction parentale
- Le soutien à la préservation de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap et la protection des personnes vulnérables.

Le service social considère la personne comme étant actrice de son processus d'évolution, dans son contexte de vie urbain, socio-économique et culturel. Elle est toujours au centre de la démarche d'accompagnement.

LE SERVICE POPULATION ÂGÉE

En matière de politique publique en direction des personnes âgées, les Conseils départementaux assurent trois missions obligatoires :

- le versement de prestations (aide personnalisée d'autonomie, aide sociale à l'hébergement...)
- l'autorisation et le contrôle des établissements (EHPAD, SAAD, résidence autonomie...)
- la coordination de la politique gériatrique sur l'ensemble de son territoire.

Le Département mène également des actions volontaristes afin d'améliorer les parcours de vie des personnes âgées (lutte contre l'isolement, prévention de la maltraitance et de la perte d'autonomie, soutien aux aidants) mais aussi en direction des professionnels et/ou des structures (formation de professionnels, professionnalisation des aides à domicile, structuration de l'aide à domicile, développement de l'accueil familial...).

Le service population âgée est composé de 230 agent.e.s relevant des filières administrative (cadre, secrétaire, instructeur.ice, comptable, assistant.e de gestion, chargé.e de projets) et médico-sociale (conseiller.ère technique social, évaluateur.ice médico-social.e, psychologue).